

**LES ATHÉNIENS HORS D'ATTIQUE À L'ÉPOQUE CLASSIQUE**  
The Athenians out of Attica in the Classical Period  
*(Os atenienses fora da Ática no período clássico)*

Catherine Saint Pierre-Hoffmann

Vol. XV | n°29 | 2018 | ISSN 2316 8412



# Les Athéniens hors d'Attique à l'époque classique

Catherine Saint Pierre-Hoffmann<sup>1</sup>

**Résumé:** Le vaste mouvement de fondations d'*apoikiai* de l'époque archaïque semble n'avoir que peu touché Athènes (PÉBARTHE, 2009, p.367, 373-374)<sup>2</sup>, en comparaison à d'autres cités comme Corinthe ou Milet. Les sources sont donc rares pour évoquer les quelques fondations athéniennes de l'époque archaïque. En revanche, la documentation concernant l'époque classique – qu'elle soit contemporaine ou plus tardive – fait, comme pour de nombreux sujets, la part belle à la cité d'Attique. Cependant, l'installation d'Athéniens hors d'Attique présente un visage assez différent du mouvement de colonisation de l'époque archaïque – comme du reste beaucoup de fondations de l'époque classique. Cette présence hors de la cité d'origine s'inscrit à Athènes dans un cadre particulier. Au V<sup>e</sup> siècle, la ligue de Délos (478 av. J.-C.) permet à Athènes d'exercer une forme de domination sur le territoire de certaines cités alliées. Si la défaite d'Athènes en 404 marque un recul de la cité dans le monde grec, il n'est que temporaire. Au IV<sup>e</sup> siècle, avant l'arrivée des Macédoniens, Athènes, par le moyen de la deuxième confédération athénienne (377) parvient à remettre pied dans nombre de cités.

Il n'est pas question ici d'aborder l'ensemble des fondations de l'époque classique, mais de voir quelles sont les formes des installations d'Athéniens à l'extérieur de l'Attique et d'essayer de cerner les éventuelles mobilités que cela engendre.

**Mots-clés:** Colonisation ; Clérouquies, Migration athénienne

**Resumo:** O vasto movimento de fundações de *apoikiai* da época arcaica parece quase não ter chegado até Atenas (PÉBARTHE, 2009, p.367, 373-374)<sup>3</sup>, em comparação com outras cidades como Corinto ou Mileto. As fontes são assim raras para evocar as poucas fundações atenienses da época arcaica. Por outro lado, a documentação sobre a época clássica – seja ela contemporânea ou mais tardia – enaltece a cidade da Ática, como ocorre em muitos outros assuntos. No entanto, a instalação de atenienses fora de Ática apresenta uma face bastante diferente do movimento de colonização do período arcaico – como é o caso de muitas das fundações da época clássica. Esta presença fora da cidade se insere, no caso de Atenas, em um âmbito específico. No século V a.C. a Liga de Delos (478 a.C.) permitiu a Atenas exercer uma forma de dominação sobre o território de algumas cidades aliadas. Se a derrota de Atenas em 404 a.C. marca um declínio da cidade no mundo grego, este é apenas temporário. No quarto século, antes da chegada dos macedônios, Atenas consegue se impor a muitas cidades por meio da segunda confederação de Atenas (377 a.C.).

Não se trata de abordar aqui o conjunto das fundações do período clássico, mas sim de ver quais são as formas das instalações dos atenienses fora da Ática e de tentar identificar as eventuais mobilidades que isto gerou.

**Palavras-chave:** Colonização; Clerúquias; Migração ateniense

<sup>1</sup> Docteur, Professeure agrégée d'histoire-géographie, UMR 8210 AnHiMA (Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques)

<sup>2</sup> Au VI<sup>e</sup> siècle, les Athéniens s'installent à Salamine, mais pas sous la forme d'une colonie. Il s'agit d'une extension territoriale. Les rares installations plus lointaines sont le fait d'entreprises individuelles comme celle de Miltiade en Chersonèse de Thrace.

<sup>3</sup> No século IV a.C., os atenienses se instalaram em Salamina, mas não na forma de clerúquia. Trata-se de uma extensão territorial. As raras instalações mais longe são consequência de empresas individuais como aquela de Miltiades no Quersoneso da Trácia.

**Abstract:** The vast movement of *apoikiai* foundations of the archaic period seems to have had little effect on Athens (PÉBARTHE, 2009, p.367, 373-374)<sup>4</sup>, in comparison with other cities such as Corinth or Miletus. The sources are therefore rare to evoke the few Athenian foundations of the archaic period. On the other hand, the documentation of the classical period – be it contemporary or later – makes, as for many subjects, the fair share of the city of Attica. However, the installation of Athenians out of Attica presents a face quite different from the settlement movement of the archaic period – as well as many other foundations of the classical period. This presence outside the city of origin, in the case of Athens, is a rather specific setting. In the fifth century, the League of Delos (478 BC) allowed Athens to exercise a form of domination over the territory of some allied cities. If the defeat of Athens in 404 marks a decline of the city in the Greek world, it is only temporary. In the fourth century, before the arrival of the Macedonians, Athens, by means of the second Athenian confederation (377), succeeds in setting its grip in many cities. It is not a question here of approaching all the foundations of the classical period, but of seeing what are the forms of Athenian installations outside Attica and of trying to identify possible mobilities that it generates.

**Keywords:** Colonization; Cleruchies; Athenian migration

### LES DIFFÉRENTES FORMES D'INSTALLATION À L'ÉPOQUE CLASSIQUE

La présence athénienne hors d'Attique est multiforme et surtout difficile à saisir. La documentation, aussi bien issue de la tradition littéraire qu'épigraphique, offre une vision complexe et parfois confuse des Athéniens vivant loin de leur cité.

La cité a en effet déployé plusieurs modes d'occupation hors de son territoire. Il peut s'agir d'*apoikiai* dans le sens le plus traditionnel comme les fondations de Thourioi en Italie du Sud (444) ou d'Amphipolis en Thrace (437/6). Ces fondations panhelléniques ne sont pas les seuls mouvements de population. Les sources mentionnent des *epoikoi*, terme qui désigne le plus souvent des colons venus renforcer le peuplement d'une colonie à une époque ultérieure à la fondation, qu'Athènes a régulièrement envoyé dans ses colonies au cours du V<sup>e</sup> siècle. Ces « colonies » posent de nombreux problèmes aux historiens qui hésitent à voir en elles de véritables cités autonomes. Mais la mention des colons – à part et avec leur ethnique – dans les sources évoquent bien des *poleis*, quoiqu'étroitement insérées dans le jeu militaire d'Athènes. Ces colonies – *apoikiai* – attiques sont souvent des cités qui ont été vidées de leurs habitants qui sont remplacés par des colons athéniens. C'est le cas notamment de Skyros, en 476 suite à l'intervention de Cimon, ou à Histiée sur l'île d'Eubée vers 445, en punition de l'exécution de soldats athéniens durant la guerre sacrée de 446<sup>5</sup> ou encore à Lemnos colonisée depuis la Chersonèse par Miltiade au tournant des VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Le cas d'Égine est également assez ambigu. En 431, une partie des citoyens

<sup>4</sup> In the sixth century, the Athenians settled in Salamis, but not in the form of a colony. It is a territorial extension. The few more distant installations are the result of individual enterprises such as Miltiades in Chersonese of Thrace.

<sup>5</sup> FIGUEIRA, 2008, p.436-439 ; GAUTHIER, 1966, p.72 ; PÉBARTHE, 2009, p.375.

<sup>6</sup> GRAHAM, 1963, p.127-128 ; CARGILL, 1995, p.12-15 ; MOGGI, 2008, p.259-260 ; FICUCIELLO, 2013, p.197-200.

d'Égine est chassée de la cité et des Athéniens s'y installent à leur place. Le statut de ces migrants est assez complexe (PÉBARTHE, 2009, p.374-375).

Toutes les fondations n'ont pas été créées suite à une décision collective de la cité. Des particuliers pouvaient aussi prendre l'initiative d'installer des colons. Périclès, en expédition dans le Pont et en réponse à la demande des gens de Sinope en difficulté, a favorisé l'installation de 600 colons athéniens volontaires probablement en 437/6 sur les terres confisquées à une fraction des citoyens de Sinope (Plutarque *Périclès* XX 1-2 ; PÉBARTHE, 2009, p.376-377).

Mais ce qui vient le plus généralement à l'esprit lorsqu'on évoque la présence d'Athéniens hors d'Attique sont les clérouques. Les historiens peinent à définir et déterminer avec clarté ce que sont ces clérouques. Pour certains, une clérouque est composée de colons qui conservent leur citoyenneté initiale et forment une communauté dépendante de la cité d'origine (FICUCIELLO, 2013, p.199)<sup>7</sup>. Pour d'autres les clérouques sont des soldats athéniens venus s'installer hors d'Attique, des garnisaires qui jouissent du revenu d'un *kleros* pris sur les terres de la cité en échange d'un service militaire (GAUTHIER, 1966, p.73 ; PÉBARTHE, 2009, p.369). Mais l'analyse des sources montre qu'en réalité cette définition est surtout valide pour le IV<sup>e</sup> siècle et derrière ce terme se cache plusieurs réalités et degrés de présence athénienne (FICUCIELLO, 2012, p.199). Pour le V<sup>e</sup> siècle, l'expression est plus ambivalente (ZELNICK-ABRAMOVITZ, 2004, p.325). Le laps de temps qui sépare les athéniens Thucydide (460-395) et Isocrate (436-338) suffit pour observer une évolution du vocabulaire. Lorsque Thucydide mentionne les cités de Lemnos, Skyros ou encore Histiée, il emploie le terme d'*apoikia*. Ces mêmes cités sont évoquées par Isocrate au IV<sup>e</sup> siècle sous le vocable de clérouque (GAUTHIER, 1966, p.68). Les sources plus tardives emploient les deux termes de manière équivalente. Ainsi par exemple pour Potidée, l'épigraphie mentionne l'envoi de clérouques au IV<sup>e</sup> siècle, mais Démosthène rapporte l'expulsion des *apoikoi* athéniens par Philippe et Diodore évoque le renvoi de la garnison athénienne en 356 (CARGILL, 1995, p.22-23 ; Démosthène VI 17, 20 ; Diodore de Sicile XVI 8, 3-5). Le terme « clérouque » semble être utilisé pour désigner deux types d'implantation athénienne différente. Dans l'un des cas, la dimension militaire est essentielle comme à Potidée, dans l'autre comme à Lemnos il y aurait aussi une dimension de colonie de peuplement (CARGILL, 1995, p. 5-6 ; GALLO, 2012, p.370).

Dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Thucydide (III 50, 2) mentionne une clérouque avec certitude, à Mytilène, sur l'île de Lesbos, suite à sa révolte en 427/6. Comment comprendre cette distinction opérée par Thucydide entre *apoikia* et clérouque ? On ne peut guère douter que l'historien connaissait les nuances entre les différents modes d'installation (MOGGI, 2008, p.265-267)<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> L'auteur résume les différentes interprétations et définitions de la clérouque.

<sup>8</sup> Les établissements ont connu des modifications dans leur structure et leurs statuts, expliquant l'évolution du vocabulaire employé par les historiens Hérodote ou Thucydide. D'autres historiens expliquent les variations de vocabulaire chez Thucydide par une confusion que l'auteur ferait entre *apoikia* et clérouque. Voir Ficuciello 2013, p.215.



Figure 01: Cités où une présence athénienne est attestée à l'époque classique

Philippe Gauthier propose d'interpréter cela en raison des nombreuses ressemblances entre ces établissements et les fondations de colonies plus habituelles. Dans ces cités que nous aurions tendance, avec Isocrate, à placer du côté des clérouquies, il faut relever certaines similitudes avec les fondations traditionnelles. Les migrants Athéniens occupent un territoire supposé vide – les habitants ayant été expulsés de leur cité. Les colons sont censés s'y installer définitivement, les lots ayant été attribués aux colons à titre définitif – du moins tant qu'ils n'en sont pas à leur tour expulsés. Dans ces nouvelles cités, si les liens juridiques restent étroits, c'est avant tout pour des raisons stratégiques (GAUTHIER, 1966, p.69 ; ZELNICK-ABRAMOVITZ, 2004, p.327). Mais là s'arrêtent les similitudes. Dans ces « *apoikiai* », les colons ne cherchent pas de femmes sur place, ces dernières ayant été expulsées en même temps que les citoyens. Les colons s'installent, avec leur femme et leurs enfants, dans un territoire déjà organisé, délimité (PEBARTHE, 2009, p.368).

Les cas de Mytilène ou de Chalcis en Eubée présentent une toute autre facette justifiant la distinction opérée par Thucydide. Les cités réduites à la suite d'une révolte (Chalcis en 446 et Mytilène en

428), se voient imposer des clérouques. Mais les citoyens de ces cités ne sont pas les sujets d'une expulsion généralisée – seuls ceux qui ont été à l'origine de l'insurrection, des aristocrates, sont contraints de quitter leur foyer<sup>9</sup>. La cité subsiste donc. Les terres confisquées à ces aristocrates sont transformées en *kleroi* destinés à financer la garnison de soldats athéniens laissée sur place, ces installations de garnison étant considérées comme temporaires. Autre distinction majeure, le colon qui reçoit un *kleros* en est propriétaire de plein droit et peut en user comme bon lui semble. En revanche, le clérouque n'est pas propriétaire du *kleros* concédé. Il en est seulement le dépositaire. Une autre analyse de ce passage de Thucydide apporte un nouveau regard. Dans les sources athéniennes, Salamine est parfois présentée comme une clérouque athénienne. La proximité immédiate de l'île avec le reste de l'Attique n'empêche pas l'exercice des prérogatives liées à la citoyenneté de la part des Athéniens installés à Salamine. Dans le cas de Mytilène, impossible de gommer la distance entre l'île de Lesbos et l'Attique. Le statut de clérouque aurait permis aux habitants de Mytilène installés de manière permanente de conserver leur citoyenneté (MOGGI, 2008, p.261-262). La terre clérouchique est considérée comme *demosia*, c'est-à-dire propriété commune de la cité athénienne. N'étant pas une fondation, les clérouques n'ont pas de fondateur à qui rendre un culte ni même besoin de justifier par le biais des mythes leur présence (PEBARTHE, 2009, p.369). Au-delà de ces difficultés sémantiques, au V<sup>e</sup> siècle, les cités recevant des clérouques athéniens restent en nombre relativement peu élevé. Les meilleures candidates sont, outre Mytilène et Chalcis déjà évoquées, Naxos et Andros qui sont situées dans les Cyclades (FIGUIERA, 2008, p.446, 448).

L'ambiguïté du statut de ces possessions athéniennes hors d'Attique revient sur le devant de la scène à l'issue du conflit contre Sparte qui s'achève en 404. Athènes revendique la propriété de certaines cités situées pourtant hors de l'Attique. Il s'agit d'Imbros, Skyros et Lemnos. Ces trois sites qui avaient pourtant été désignés par Thucydide comme étant des *apoikiai*, ont fait l'objet d'âpres négociations entre Athéniens et Spartiates à l'issue de la guerre du Péloponnèse. Ces îles étaient peuplées d'Athéniens, venus remplacer la population expulsée. Considérée comme des *apoikiai* – donc théoriquement autonomes – Athènes n'aurait pu en exiger la propriété. Pour que les Spartiates puissent la leur reconnaître, il fallait insister sur l'importance des liens civiques qui unissaient ces individus aux Athéniens. Ainsi, pour maintenir cette attache, ces insulaires ne sont plus considérés comme des colons mais comme des clérouques, expliquant le glissement sémantique. Par cette requalification, les îles seraient donc intégralement occupées par des clérouques athéniens, justifiant les revendications d'Athènes. En effet, le clérouque à l'époque classique conserve sa citoyenneté, ce qui n'est normalement pas le cas du colon (*apoikos*) (FIGUEIRA, 2008, p.448 ;

---

<sup>9</sup> À Chalcis, d'après Elien, les terres des *Hippobotai* (aristocrates) sont divisées en 2 000 lots par les Athéniens qui en consacrent une partie et qui louent le reste (GAUTHIER, 1966, p.71). À Mytilène, cité de Lesbos, les aristocrates portent le nom de *dunatoi* (puissants).

PEBARTHE, 2009, p.370 ; GRAHAM, 1983, p.169). Pourtant, on observe à plusieurs reprises que le colon athénien pouvait avoir une double identité, une double citoyenneté, par exemple à Lemnos ou à Histiée, mais aussi à Égine (PEBARTHE, 2009, p.375)<sup>10</sup>. En effet, il semblerait que dans les *apoikiai* situées dans des cités déjà existantes les colons citoyens athéniens ne perdaient pas leur citoyenneté mais bénéficiaient d'une double identité, équivalente aux statuts juridiques des individus bénéficiant d'un accord de sympolitie (PEBARTHE, 2009, p.372-373).

Au IV<sup>e</sup> siècle, les clérouques athéniennes connaissent un essor important (GALLO, 2012, p.366-367). Alors qu'elles étaient formellement interdites dans le décret d'Aristotélès qui contenait les clauses de la seconde confédération (377), on observe une multiplication de ces installations hors d'Attique à partir des années 360. Dès 366, Samos a été « libérée » de la tutelle perse et la garnison a été remplacée par des clérouques athéniens. En 361, une autre création de clérouque mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit de la cité de Potidée qui demande officiellement à Athènes de lui envoyer des clérouques (*IG II 114*, voir BRUN, 2005, n°59). La cité de Chalcidique de Thrace, entrée dans l'orbite athénienne en 364 à la suite de l'expédition du stratège Timothée, connaît des troubles internes. La faction démocratique qui a dû accéder au pouvoir à la faveur de l'intervention athénienne dans la région est sans doute fragilisée par des menaces internes ou externes (CARGILL, 1995, p.22). Potidée ne faisait pas partie des cités signataires de la confédération de 377, et donc n'était pas couverte par les garanties de non intervention. D'un point de vue légal, Athènes n'a donc pas rompu ses engagements. Toutefois en insistant à plusieurs reprises dans le décret sur la démarche des Potidéates, Athènes s'affranchit préventivement de l'accusation de non-respect de cette clause (BRUN, 2005, n°59 ; WORTHINGTON, 2000, p.235-236).

D'autres formes de mainmise sur le territoire d'une tierce cité existaient. Plusieurs documents majeurs évoquent des propriétés privées situées dans d'autres cités appartenant à ces citoyens athéniens au V<sup>e</sup> siècle. On peut les déceler à partir de la stèle des Hermocopides, qui recense le nom des Athéniens condamnés dans l'affaire de l'émascation des statues d'Hermès qui a défrayé la vie politique d'Athènes juste avant le départ des Athéniens pour l'expédition de Sicile (415) ; ou encore depuis le décret d'Aristotélès précisant les modalités et le fonctionnement de la deuxième confédération athénienne en 377<sup>11</sup>. Par exemple la stèle des Hermocopides mentionne un certain Adeimantos qui se voit confisquer un domaine situé à Thasos, d'autres condamnés ont des biens localisés à Abydos ou en Eubée (GAUTHIER, 1973, p.163-178). Il est exclu qu'il s'agisse de terres clérouchiques. Par ailleurs, dans les clauses de la seconde confédération de Délos, Athènes s'engage à restituer toutes les terres publiques ou privées possédées par les Athéniens en dehors de leur cité, mais aussi de n'en acquérir aucune à l'avenir, garantie sans doute souhaitée par les futurs

<sup>10</sup> Égine est désignée par Thucydide comme une *apoikia*.

<sup>11</sup> Certaines clauses de ce décret permettent de déduire en filigrane le fonctionnement de la première ligue de Délos.

membres. Cette clause permet de soutenir l'hypothèse que des Athéniens étaient bien propriétaires de terres situées dans d'autres *poleis* durant la domination athénienne au V<sup>e</sup> siècle. Cette situation pose un problème complexe d'ordre juridique car le statut de citoyen conférait normalement le privilège de pouvoir posséder la terre de la cité, prérogative interdite aux non citoyens. Ainsi, la question de l'existence de propriétés privées appartenant à des Athéniens hors d'Attique est problématique. Il existait bien sûr des moyens légaux de posséder ces terres : par mariage ou par *enktesis*, mais ce privilège, d'avoir le droit de devenir propriétaire, était rarement accordé par une cité. Ces terres ont pu plus probablement être acquises par les Athéniens de plusieurs façons : en gagnant un procès contre un citoyen d'une autre cité – dans ces cas-là celui qui a porté l'affaire en justice reçoit les deux-tiers de l'amende infligée –, ou encore par le système de prêt. Dans le monde grec, les prêts étaient garantis sur la terre. En cas de non remboursement, le créancier s'emparait des biens hypothéqués. De riches Athéniens ont alors prêté de l'argent à des particuliers ou à des cités insolubles aux abois. Ainsi, la position dominante d'Athènes et le rôle des sycophantes stigmatisés par Aristophane ou Xénophon ont certainement favorisé ces propriétaires. En temps normal, le citoyen athénien aurait dû vendre cette terre à un concitoyen du condamné et ne conserver que l'argent de la vente. Mais la crainte de la puissance d'Athènes a sans doute favorisé l'abandon par ces cités de certaines de leurs prérogatives. Dans tous les cas, ces propriétaires athéniens qui appartenaient sans nul doute aux deux classes censitaires les plus élevées, les *pentacosiomédimnes* et les *hippeis*, continuaient à vivre à Athènes.

### UNE PRÉSENCE ATHÉNIENNE HORS D'ATHÈNES QUI RESTE RARE

Que ce soient par le biais des colonisations plus traditionnelles ou des clérouques, la question de la mobilité des Athéniens et surtout de l'importance de ce mouvement se pose inéluctablement.

Lors de la révolte de Mytilène en 428/7, les Athéniens adoptent plusieurs mesures dont la réduction d'une partie du territoire en 3 000 lots. Mytilène est à bien des égards une clérouque hors norme. Le chiffre de 3 000 lots (dont 300 réservés à la déesse Athéna) ne peut pas être considéré comme reflétant le nombre d'Athéniens sur place, bien que certains historiens l'affirment. Les historiens qui estiment ce chiffre réaliste n'envisagent la possibilité d'un tel envoi que dans la mesure où il est temporaire (GAUTHIER, 1966, p.78-79). Ceux qui remettent ce chiffre en cause s'appuient sur la situation démographique à Athènes à cette époque. Une ponction de 2 700 soldats citoyens était inenvisageable à cette date (427/6) après les pertes humaines massives des premières années de guerre.

Généralement les clérouques au V<sup>e</sup> siècle ne sont pas très nombreux, mobilisant quelques centaines d'individus. Au IV<sup>e</sup> siècle, la situation semble évoluer. Le retour d'Athènes sur la scène politique marquée par la victoire de Conon à Cnide en 394 est associé au développement des clérouques à partir des années 360. Samos, dont la population a été chassée en 365, semble avoir reçu en quelques décennies environ 12 000

familles de clérouques. Ce chiffre reste tout de même assez exceptionnel puisqu'il représenterait environ un tiers des citoyens athéniens à cette époque. Cette occupation entraîna l'exil pendant 43 ans des Samiens qui trouvèrent dans les autres cités sympathie et asile, en raison notamment de l'hostilité à l'égard d'Athènes, qui renouait avec des pratiques fortement contestées (CARGILL, 1995, p.35-40 ; HABICHT, 1996, p.398-401)<sup>12</sup>.

La mobilité des Athéniens est certainement assez modeste comme en témoigne le nombre de colons athéniens participant aux fondations panhelléniques. Les colonies d'Amphipolis et de Thourioi ne sont constituées que d'un millier d'Athéniens, pour un nombre total de 10 000 colons à Thourioi. De même à Histiée, les colons athéniens auraient été 2 000 tout au plus (PEBARTHE, 2009, p.378)<sup>13</sup>. Les historiens estiment que le nombre d'Athéniens installés hors de la cité serait de l'ordre de 12 000 colons et de 8 000 à 9 000 clérouques, soit environ 10% de la population (FIGUEIRA, 2008, p.443 et voir tableaux p.508-510 ; PEBARTHE, 2009, p.379).

Les motivations de ces hommes, des citoyens Athéniens, qui acceptent de quitter leur patrie pour s'installer ailleurs sont loin d'être évidentes et font débat. Nous ignorons tout du mode de recrutement. En outre, l'origine sociale de ces hommes qui quittent l'Attique est difficile à déterminer et les sources contradictoires. Concernant les clérouques, on observe que peu de temps après l'envoi des clérouques, les Mytiléniens obtiennent de verser un loyer pour chaque *kleros* clérouchique (*IG I<sup>3</sup> 66*). Il est possible que les clérouques ne travaillaient pas eux-mêmes le lot qui leur était attribué. Cette somme servait à financer l'entretien d'une garnison suffisante pour défendre la cité dépourvue de murailles, celles-ci ayant été détruites en représailles à la révolte<sup>14</sup>. Les terres – autrefois propriété des *dunatoi* – étaient travaillées par la petite paysannerie locale qui en tirait donc un profit. Mais il ne faut pas généraliser le cas de Lesbos à toutes les clérouques<sup>15</sup>.

Le montant des loyers dû pour ces terres était assez modeste, de l'ordre de deux mines par an<sup>16</sup>, et correspondait au montant de la solde d'un soldat ou d'un mercenaire au V<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Il est peu vraisemblable que les lots de terres attribués étaient d'aussi faibles revenus et rigoureusement égaux. Ainsi pour les clérouques, le lot de terre ne constituait pas une source d'enrichissement possible, mais représentait leur

<sup>12</sup> Samos a été restituée aux Samiens par Alexandre en 324, mais les Samiens n'ont pu retrouver leur patrie qu'en 321 après l'échec de la révolte d'Athènes et des cités grecques contre la tutelle macédonienne qui suivit la mort d'Alexandre.

<sup>13</sup> L'historien relève qu'en dehors d'Histiée avec ses 2 000 colons, le nombre de 1 000 colons revient à trois reprises au V<sup>e</sup> siècle : Potidée, Bréa (ou du moins la Thrace) et pour des renforts en Chersonèse. Mélos reçoit 500 colons et Sinope 600.

<sup>14</sup> Il semble que les Athéniens soient restés dans les cités de l'île de Lesbos (sauf Méthymna) jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse. SALOMON, 1997, p.198-200.

<sup>15</sup> Zelnick-Abramovitz estime que ce système est généralisé pour toutes les clérouques. Pébarthe pense que certains clérouques résidents cultivaient eux-mêmes la terre du *kleros* qui leur était allouée (PÉBARTHE, 2009, p.382).

<sup>16</sup> Un accord entre Athènes et Mytilène fixe à deux mines par an et par *kleros* le loyer dû en échange de la terre. Thucydide III 50, 2 ; PÉBARTHE, 2009, p.382.

<sup>17</sup> La solde a été calculée comme étant d'une drachme/jour pour huit mois de mobilisation au début du V<sup>e</sup> siècle, ce qui représente deux mines par an. PÉBARTHE, 2009, p.382.

solde en nature. Par conséquent, pour Philippe Gauthier, les clérouques seraient plutôt à chercher du côté des zeugites, les soldats fantassins, et non pas des Thètes (GAUTHIER, 1973, p.163-178).

Cette hypothèse ne fait cependant pas l'unanimité. Souvent, les clérouquies ont été interprétées comme le moyen de faire face à un trop plein démographique. La cité qui avait connu une importante saignée démographique durant les premières années de la guerre du Péloponnèse et en raison de la « peste » qui a emporté entre autres, Périclès, ne pouvait se permettre de se séparer d'une part importante et stratégique de sa population. L'origine sociale des clérouques serait plus sûrement à chercher du côté des Thètes, la quatrième et la plus pauvre des classes censitaires d'Athènes. Favoriser l'essor économique des Thètes, était un moyen pour Athènes de renforcer la troisième classe censitaire des Zeugites dans laquelle se recrutait les indispensables hoplites en permettant le basculement de Thètes vers la classe des Zeugites (PÉBARTHE, 2009, p.382-384). Cette hypothèse avancée par Christophe Pébarthe est corroborée par la localisation de la plupart des clérouquies. À l'exception notable de Mytilène sur l'île de Lesbos, elles sont situées à proximité de l'Attique, permettant aux clérouques qui y étaient installés de maintenir des liens avec leur cité. Certains clérouques étaient sans doute des ruraux ouvriers agricoles et ceux qui n'étaient pas versés dans l'art de l'agriculture louaient probablement leurs terres aux paysans locaux (FIGUEIRA, 2008, p.438).

Le groupe économique-social auquel appartenaient les colons fait aussi l'objet d'interprétations divergentes. Le décret à l'origine de la fondation de Brea en Adriatique (446/5) évoque des restrictions quant au niveau social des colons (*IG I<sup>3</sup> 46*). Seraient exclus de cette entreprise de refondation les membres des deux premières classes censitaires<sup>18</sup>. Cependant plusieurs éléments viennent nuancer cette image. Certes les moins fortunés étaient en mesure d'espérer un bénéfice important d'une installation dans une colonie, notamment sous la forme d'une terre. Mais la nouvelle cité ne pouvait se passer de la présence d'un groupe économiquement dominant, en mesure de prendre en charge certaines dépenses civiques sur le modèle des liturgies athéniennes et, surtout, de prendre part en tant que cavaliers à la défense de la jeune cité (FIGUEIRA, 2008, p.439; PÉBARTHE, 2009, p.381)<sup>19</sup>.

Les vicissitudes politiques qui ont secoué le monde grec durant la période classique ont aussi eu des répercussions sur les mouvements de population. Ainsi, Lysandre, le navarque spartiate s'attache à anéantir l'*archè* d'Athènes après la Guerre du Péloponnèse. Pour cela il cherche à démanteler le réseau que la cité avait mis en place à travers notamment ses colonies et ses clérouquies. Les habitants d'Égine, de Mélos ou encore de Scione, chassés par Athènes du temps de son hégémonie, sont rétablis dans leur cité, chassant

---

<sup>18</sup> D'autres sources viennent appuyer cette idée. Ainsi Plutarque dans la *vie de Périclès* (XI 5-6) rapporte que l'objectif de Périclès à propos de l'envoi de colons en Chersonèse était d'éloigner les pauvres et les oisifs d'Athènes. PÉBARTHE, 2009, p.379.

<sup>19</sup> Plusieurs sources évoquent des colons riches. C'est le cas d'Ariston, le père de Platon, un *hippeus* qui a pu faire partie de la cohorte de colons athéniens à Égine. Par ailleurs à Histiée la levée de l'*eisphora* est la preuve que tous les colons n'étaient pas pauvres.

à leur tour les *epoikoi* Athéniens. Mais ces retours ne sont pas toujours possibles comme certainement à Skyros où les anciens habitants n'étaient plus assez nombreux pour pouvoir envisager de revenir vivre dans leur cité. L'arrivée des Macédoniens, qui marquent la fin de l'expansion d'Athènes hors de ses frontières, a certainement conduit à un rapatriement des clérouques installés depuis peu dans la région de Chersonèse. Si ces mouvements sont bien attestés, en revanche leur importance doit être fortement relativisée. Il est peu probable que la majorité des habitants d'origine athénienne situés hors d'Attique ait à nouveau été déplacée (FIGUEIRA, 2008, p.462, 496).

## BIBLIOGRAPHIE

- BRUN, P. *Impérialisme et démocratie à Athènes. Inscriptions de l'époque classique*. Paris : Armand Colin, 2005.
- CARGILL, J. *Athenian settlements of the fourth century B.C.* Leiden, New York, Köln : Brill, 1995.
- FICUCIELLO, L. *Lemnos : cultura, storia, archeologie, topografia di un'isola del Nord-Ege*. Monografie della scuola archeologica di Atene e delle missioni italiane in oriente, XX, 1/1, Lemno 1,1, Athènes, 2013.
- FIGUEIRA, Th. « Classical Greek Colonization ». IN: G.R. TSETSKHLADZE (ed.). *Greek Colonisation. An Account of Greek Colonies and Other Settlements Overseas. Volume 2. Mnemosyne Supplementum 193*. Leiden and Boston : Brill, 2008, p. 427-523.
- GALLO, L. « Le strutture istituzionali delle cleruchie ateniesi ». *ASAtene* 88, 2010 (2012), p.365-370.
- GAUTHIER, Ph. « Les clérouques de Lesbos et la colonisation athénienne au V<sup>e</sup> s ». *REG* 79, 1966, p. 64-88.
- GAUTHIER, Ph. « A propos des clérouques athéniennes du V<sup>e</sup> siècle ». *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*. Recueil de travaux publié sous la direction de M. I. FINLEY. Paris : Mouton, 1973, p.163-178.
- GRAHAM, A. J. « The fifth century cleruchy on Lemnos ». *Historia : Zeitschrift für alte Geschichte*, 12,1, 1963, p.127-128.
- GRAHAM, A. J. *Colony and Mother City in Ancient Greece*. 2<sup>nd</sup> ed., Chicago: Ares, 1983.
- HABICHT, Chr. « Athens, Samos, and Alexander the Great ». *PAPhS*, 140, 1996, p.397-405.
- MOGGI, M. « Fra apoikia e kleroukia », IN: E. GRECO; E. PAPI (dir). *Hephaestia 2000-2006*. Ricerche e scavi della Scuola archeologia italiana di Atene in collaborazione con il Dipartimento di archeologia e storia delle arti dell'Università di Siena. Atti del seminario, Siena, Certosa di Pontignano, 28-29 maggio 2007 (Tekmeria 6), Fondazione Paestum-Pandemos, 2008, p.259-270.
- PEBARTHE, Ch. « Émigrer d'Athènes. Clérouques et colons aux temps de la domination athénienne sur l'Égée au V<sup>e</sup>me siècle a.C. ». IN: KAISER, W., Cl. MOATTI et Chr. PÉBARTHE (textes réunis par). *Le monde*

*de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*. Bordeaux : Ausonius, 2009, p.367-390.

SALOMON, N. *Le cleruchie di Atene, caratteri e funzione*. Pise : Edizioni ETS, 1997.

WORTHINGTON, I. « Demosthenes, Philippic 2.20 and Potidaea the apoikia ». *Hermes* 128, 2000, p.235-236.

ZELNICK-ABRAMOVITZ, R. "Settlers and Dispossessed in the Athenian Empire". *Mnemosyne* 57, 3, 2004, p.325-345.

---

Recebido em: 28/06/2017

Submitted in: 28/06/2017

Aprovado em: 12/09/2017

Aproved in: 12/09/2017

Publicado em: 24/06/2018

Published in: 24/06/2018

---